

CARTE BLANCHE

À LA CINÉMATHÈQUE UNIVERSITAIRE

*La Cinémathèque Universitaire :
misère et noblesse*

Quel est le rôle des cinémathèques ?

Raymond Borde l'a parfaitement défini, en introduction à un ouvrage fondamental sur le sujet : « Les cinémathèques s'emploient à conserver ce que l'industrie du film s'emploie à détruire. Elles ne se bornent pas, comme les musées ou les bibliothèques, à gérer l'héritage paisible du passé. Elles ont une activité militante et pathétique. Elles interviennent dans la grande dérive de la pellicule, en dressant le barrage de la dernière chance. » Ce travail de Pénélope a commencé relativement tard. Certes, dès 1898, soit trois ans après la naissance officielle du cinématographe, un Polonais, Boleslaw Matuszewski, lançait l'idée de créer (à Paris) « un musée ou un dépôt cinématographique ». Il fallut pourtant attendre (1933) pour que se crée, à Stockholm, à l'impulsion d'étudiants et de journalistes, la première archive cinématographique digne de ce nom. Berlin, New York, Paris, Milan et Bruxelles suivirent le mouvement. Mais il était déjà trop tard : près des trois quarts de la production cinématographique du « muet » étaient déjà irrémédiablement perdus, nul ne s'étant soucié de conserver ce qui paraissait relever du « vieux cinéma ». En France, la notion de Cinémathèque est restée longtemps liée — pour le meilleur et pour le pire — à la personnalité d'un homme qui joua sur ce terrain un rôle essentiel : Henri Langlois (1914-1977). Il n'est pas question de minimiser son œuvre : sans lui et quelques collaborateurs dévoués, nombre de trésors eussent disparu à jamais. Mais il convient de regretter, peut-être, que ce grand arbre continue de cacher la forêt inextricable d'un patrimoine filmique à l'abandon ; que tant d'idées fausses, de mythes tenaces fassent encore autorité, que les problèmes de gestion dans le domaine culturel soulèvent toujours chez nous une masse incroyable d'obstacles, de réticences, de dérobades bureaucratiques ; que rien ou presque ne change, en dépit des déclarations d'intention, des réformes, des encouragements, des vœux pieux et des promesses jamais tenues... Les producteurs continuent à détruire les films, massivement, systématiquement, avec la bénédiction des pouvoirs publics. Pour en sauver quelques-uns, il faut se transformer en chiffonniers de la pellicule, ou en pirates. Nous sommes toujours, pour citer encore Raymond Borde, dans « les sables mouvants de l'art et de la névrose », quand on est arrivé, ailleurs, aux techniques de conservation les plus sophistiquées.

On sait — ou en devrait savoir — que la conservation du patrimoine cinématographique français est actuellement répartie entre quatre organismes. Par ordre d'importance des dépôts : le service des Archives du film de Bois-d'Arcy, qui appartient au ministère de la Culture ; la Cinémathèque française, fondée en 1936 par Henri Langlois et Georges Franju ; la Cinémathèque de Toulouse, créée par Raymond Borde en 1954 ; enfin la

Cinémathèque universitaire, dernière née, dont il va être question plus longuement ici. Ces trois dernières archives ont toutes le même statut d'associations *privées* (loi de 1901). Elles sont les seules à être reconnues au plan international. Parallèlement, existe à Lyon une collection consacrée aux appareils de cinéma et de pré-cinéma ; on peut aussi dénombrer un certain nombre de cinémathèques spécialisées, rattachées par exemple au service cinématographique des Armées, à l'Institut national de l'audiovisuel, au C.N.R.S., au ministère de l'Agriculture, etc. ; ainsi qu'un embryon de cinémathèques régionales.

En 1975 s'est amorcé, à l'initiative des plus importantes revues françaises de cinéma, un rapprochement entre ces différents organismes, afin d'en finir avec le morcellement, la « balkanisation » des archives ; il a été proposé la constitution d'une cinémathèque nationale, comme il en existe (de très actives et de très efficaces) à Londres, à Bruxelles ou à Lausanne : nombre de problèmes eussent été alors résolus. Bien que le rapport de la commission Bredin ait repris récemment cette idée, et que tout laisse à penser qu'il s'agit là d'une situation irréversible, nous sommes hélas ! encore loin du compte.

La Cinémathèque Universitaire a été fondée en 1973 par trois professeurs de Paris-I Sorbonne (Jean Mitry, Jacques Goimard et le signataire de ces lignes), afin de répondre concrètement aux besoins spécifiques rencontrés par le développement de l'audiovisuel dans les universités françaises. Dans sa création, l'Université de Paris-I joua incontestablement le rôle d'élément stimulateur (même si elle n'accorda jamais le moindre centime de subvention !), comme elle l'avait joué pour l'enseignement de l'histoire, de l'esthétique et de l'économie du cinéma, instauré dès 1969 et qui a abouti à un cursus d'études complet et autonome, du 1^{er} cycle à la maîtrise spécialisée et au D.E.A. — l'un des plus suivis en France aujourd'hui, et l'un des seuls habilités à décerner des diplômes officiels. Toutefois, la Cinémathèque est restée indépendante à l'intérieur de l'Université, quitte à en devenir l'un des rouages les plus actifs. Elle a fonctionné dès l'origine dans le bénévolat le plus absolu. Il convient de souligner que des universitaires de Paris-III (notamment Michel Marie) se sont associés à son action dès 1977. Elle est aujourd'hui reconnue sur tous les fronts de l'enseignement du cinéma, en France et à l'étranger ; son image de marque est solidement implantée, son rayonnement indiscutablement.

La Cinémathèque Universitaire s'est assignée notamment pour buts :

- la mise à disposition *gratuite* de films et de tous documents concernant l'histoire du cinéma aux milieux universitaires, ou para-universitaires, dans lesquels existe un enseignement spécialisé ;
- la recherche, l'acquisition, la prise en charge par voie de dépôts et la conservation de toutes copies de films ou d'extraits de films, de tous formats (35 mm, 16, super-8, etc.), ainsi que de tous documents (livres,

revues, scénarios, affiches...), cassettes, vidéodisques, etc., susceptibles d'aider à l'étude et à la promotion du cinéma et de toutes techniques audiovisuelles dans le cadre de l'enseignement supérieur ;

— l'organisation de séances privées de visionnement et d'analyse de films et de travaux sur table de montage imposés par les recherches de haut niveau (mémoires, thèses, doctorats...);

— la promotion du cinéma dans l'enseignement du second degré, par le canal de la formation permanente des professeurs.

Ces buts ont été, avec le temps, largement atteints et même dépassés.

Dès sa création, la Cinémathèque Universitaire a reçu le patronage et le soutien actif de personnalités de la profession cinématographique. Deux grands cinéastes, aujourd'hui disparus, furent un peu ses parrains : Jean Renoir (président d'honneur) et François Truffaut (ce dernier ayant largement contribué à l'enrichissement de ses collections). Citons également : Pierre Rissient, Eric Rohmer, Jean Aurel, Michel Deville, Paul Vecchiali, Sacha Briquet ; des producteurs (Janine-André Bazin), des attachés de presse (Alain Schlokkoff), des distributeurs (Gérard Vaugeois, Dominique Paini), des exploitants (Evelyne Peillon), des critiques, etc. Sans oublier l'aide et les conseils précieux de Raymond Borde et de Freddy Buache, conservateurs de cinémathèque exemplaires. En 1976, la Cinémathèque Universitaire fut reconnue, comme membre observateur, par la Fédération Internationale des Archives du Film, qui regroupe les archives du monde entier. Le Centre National de la Cinématographie n'a pu qu'approuver et encourager son action, et ne s'est pas fait faute de puiser dans ses collections en cas de besoin (par exemple à l'occasion de l'exposition « Images et Magie du cinéma français ») ; il ne s'est jamais décidé pour autant — lui non plus — à lui allouer la moindre subvention !²

Par définition et par vocation, la Cinémathèque s'adresse à une « clientèle » universitaire : étudiants, professeurs, chercheurs. Elle n'a jamais prétendu étendre son audience hors du cadre de l'enseignement. Si elle s'est trouvée conduite, çà et là, à élargir son champ d'activité, ce fut toujours dans un esprit d'amicale coopération et sous le signe du bénévolat, en vue de pallier, avec les moyens du bord, les lacunes de la diffusion cinématographique en secteur culturel, lacune que les usagers connaissent bien. Il n'a jamais été question pour la Cinémathèque Universitaire de se substituer aux organismes existants, encore moins de les concurrencer sur leur terrain. Elle a toujours entretenu, par exemple, des relations amicales et efficaces avec les Fédérations de ciné-clubs. Le résultat est qu'en moins de dix ans, la Cinémathèque a pris une ampleur que ses fondateurs n'osaient espérer, que les copies de films ont afflué, et par suite les demandes de consultation et de prêt, émanant non seulement d'étudiants, de tous niveaux et de toutes disciplines, de Paris ou de province,

mais aussi de Maisons de la Culture, d'Ambassades, de Festivals, de M.J.C., de Ciné-clubs et d'associations diverses. Le paradoxe est que l'archive la plus pauvre de France est devenue, de toutes, la plus sollicitée ! De fait sinon de droit, la Cinémathèque Universitaire est ainsi devenue un véritable *service public*.

Depuis 1978, la Cinémathèque Universitaire organise une moyenne de 25 projections de longs métrages par semaine, d'octobre à juin, principalement à l'U.E.R. d'Art et d'Archéologie et au Centre Pierre Mendès-France (Paris-I), à Censier (Paris-III), à l'École des Arts décoratifs, à Jussieu et à l'Institut pédagogique de la rue d'Ulm. (Plutôt que de « projections », il faudrait parler de « séances de visionnement et de travail », articulées sur des cours et assorties de commentaires pédagogiques : juridiquement, la nuance a son importance.) Ne sont pas compris dans ce chiffre les prêts aux universités de province (Montpellier, Nice, Bordeaux, Nancy, etc.), ni surtout les travaux sur table, ponctuels, intérieurs à chaque université. La fréquentation des étudiants aux séances est variable : elle est fonction des effectifs annuels et du niveau des cours : de 350 à 500 en 1^{er} cycle à moins de 15 en maîtrise. Aucune publicité n'est faite en dehors de l'enceinte universitaire (les accords passés avec les fédérations de distributeurs nous l'interdisent, sauf cas exceptionnel). Le bouche-à-oreille peut jouer, mais nous prenons bien soin de n'accepter que les étudiants régulièrement inscrits. La rentabilité des séances n'entrant pas (par définition) en ligne de compte, le nombre de « spectateurs » importe peu. La qualité des projections, et le sérieux des programmes, n'ont jamais varié, tous les utilisateurs peuvent l'attester.

Quant au nombre de films dont nous disposons, tous formats confondus et sans tenir compte de quelques copies en état de dégradation avancée (que nous aurions pu sauver à temps si les moyens nous en avaient été donnés !), il s'élève, au dernier inventaire, à près de 4 000 titres. C'est dérisoire, et c'est énorme, si l'on considère qu'aucun de nous n'a jamais été mandaté explicitement pour entreposer, conserver, répertorier, restaurer ou montrer des films — mais seulement pour enseigner le cinéma. Un fichier analytique a été peu à peu constitué, par les étudiants eux-mêmes, dont la consultation demeure évidemment confidentielle. Les archives non-film connaissent également une forte extension : la « scriptothèque » (dont l'exploitation est confiée à Jean-Paul Török) compte environ 2 000 scénarios, découpages ou synopsis ; on peut aussi consulter, sur demande, quelque 10 000 revues, françaises et étrangères (dépouillement et indexage en cours), des dossiers, des coupures de presse, textes critiques et documents divers.

Ce n'est pas tout : la Cinémathèque Universitaire a réalisé en 1975 un court métrage d'initiation au langage cinématographique, que nous utilisons dans le cadre des cours ; en 1979 et 1980 ont été organisés des « Semaines de l'enseignement du cinéma » et un week-end d'étude à la M.J.C. de Saint-Germain-en-Laye ; en 1981 a été éditée et diffusée par nos soins la continuité photogrammatique intégrale d'un film (*Octobre*), avec le concours du Centre de recherche de l'Uni-

versité de Paris-VII ; la même année, nous avons reçu une sous-commission de la Fédération Internationale des Archives du Film, sur les problèmes de la scénographie ; en 1982 nous avons organisé une grande rétrospective Jean Renoir au Centre Georges Pompidou (la plus complète en France à ce jour), et en 1983 participé à l'exposition et à la rétrospective D.W. Griffith, en liaison avec le Museum of Modern Art ; en 1983 et 1984 des « cartes blanches » nous ont été offertes, par le cinéma « Denfert » à Paris et les Rencontres cinématographiques de Saint-Etienne ; tout récemment (mars 1985) nous a été attribué le trophée du Festival de Bondy, consacré aux « trésors d'images » des cinémathèques ; enfin et surtout, il convient de souligner que la Cinémathèque Universitaire fournit, depuis 1975, le matériel nécessaire à la publication de découpages de films, assortis d'études théoriques, dans le cadre de « L'Avant-Scène Cinéma ».

Où et comment peut-on encore récupérer de vieilles copies de films, à l'ère de l'ordinateur et des vidéocassettes ? N'est-ce pas là une tâche vaine et anachronique ? Les techniques de reproduction moderne ne vont-elles pas rendre bientôt caducs tous nos efforts ? Voilà le genre de questions auxquelles je ne saurais répondre en quelques lignes. Trop d'intérêts sont en jeu, trop de mercantilisme nous guettent au tournant. Je dirais seulement que la passion de la conservation, l'amour du cinéma, le combat de David contre Goliath, tout cela est plus que jamais nécessaire. Max Ophuls disait : « Si l'on veut qu'un art conserve l'intérêt et vitalité, il faut chercher, chercher, chercher sans arrêt ! » Et quand on cherche, on trouve. Sans aller jusqu'à jouer les martyrs — c'est un terme dont on nous honore parfois — disons que nous sommes les derniers survivants d'une espèce en voie de disparition : celle qui considère que la destruction d'un film est une chose aussi inadmissible que la destruction d'un être vivant. Tels les « hommes-livres » de *Fahrenheit 451*, nous sommes des « hommes-films ». Avec, pour vertus cardinales, la patience, le désintéressement et l'humilité.

Une cinémathèque, au fond, pour quoi faire ? Pour projeter des films de répertoire, certes, encore que sur ce chapitre le relais ait été pris depuis longtemps par les ciné-clubs, les salles d'art et d'essai, les festivals (à commencer par La Rochelle) et certaines émissions de télévision. Pour conserver les copies rares ou fragiles, les restaurer, en faire tirer des contretypes convenables : là-dessus le rôle du Service de Bois-d'Arcy, véritable hôpital des films, est irremplaçable — même s'il importe de mieux définir les formalités d'exploitation d'un fonds ainsi préservé, et d'en faciliter la consultation. Pour permettre la mise en chantier de travaux relatifs à l'histoire du cinéma, l'organisation de rencontres, de confrontations, l'édition de thèses et de catalogues — ce pourrait être, c'est déjà la mission de la Cinémathèque Française et de la Cinémathèque de Toulouse³. Pour diffuser les classiques du septième art auprès des étudiants, des chercheurs, dans le cadre d'un enseignement de haut niveau et de travaux ponctuels : c'est à quoi, avec des moyens dérisoires et une immense bonne volonté, s'emploie la Cinémathèque Universitaire.

Il faut ouvrir aux jeunes générations les trésors du passé, et même les « nanars » oubliés ; il faut organiser des rétrospectives, des expositions, des cycles, non seulement à Paris (éternel privilégié) mais partout en province où existent des structures d'accueil ; il faut favoriser l'exploration en profondeur du sacro-saint « patrimoine » (quitte à le démystifier), passer le cinématographe au crible de nouvelles sensibilités, lui insuffler enfin une seconde jeunesse. Faire revivre le passé et non l'encenser béatement, le confronter aux réalités du présent et non l'embaumer dans des mausolées poussiéreux. Cela est-il possible ? Oui, toutes les conditions en sont réunies, actuellement, en France, pour peu que les organismes de tutelle (comme on dit) prennent conscience de leur mission réelle en ce domaine et apportent une aide efficace aux cinémathèques, riches ou pauvres. En ce qui nous concerne, quoi qu'il arrive, nous continuons.

Claude Beylie

1. « Les Cinémathèques », Ed. L'Age d'homme, Lausanne 1983.
2. Le Service des Archives du Film de Bois-d'Arcy reçoit actuellement environ 15 millions de subventions annuelles, la Cinémathèque Française 20 millions, la Cinémathèque de Toulouse 500 000 F. La Cinémathèque Universitaire ne reçoit et n'a jamais reçu un centime.
3. Faut-il rappeler les monumentaux Index filmographiques de Raymond Chirat, couvrant trois décennies du cinéma français ? Plusieurs archives francophones ont contribué à cette édition : la Cinémathèque royale de Belgique, tout d'abord (les années 30), puis Luxembourg (les années 40), Toulouse (les années 20), enfin Bois-d'Arcy (les courts métrages). De son côté la Cinémathèque Française a édité (le plus souvent en collaboration) des ouvrages sur Carl Th. Dreyer, Fritz Lang et Abel Gance.

Des films insolites ou méconnus

La Cinémathèque Universitaire a la chance de conserver en dépôt un nombre important de films américains de la décennie 1950-1960. Plusieurs de ces copies, toutes extrêmement rares, lui ont été confiées par un généreux mécène et ami (connu aussi comme cinéaste), Pierre Rissient. C'est dans cette riche section que nous avons puisé, selon le vœu de Jean-Loup Passek, pour offrir aux spectateurs du Festival de La Rochelle un panorama significatif de « l'âge d'or » de la production hollywoodienne. Quelques grands noms du cinéma (Max Ophuls, Raoul Walsh, Anthony Mann, Samuel Fuller) y voisinent avec d'autres moins connus, dont la réévaluation s'impose : Ida Lupino, Leslie Stevens, Roger Corman. Tous les genres ou presque sont représentés : film historique (*Le Règne de la terreur*), film de guerre (*J'ai vécu l'enfer de Corée*), fantastique (*La Chute de la maison Usher, Incubus*), policier (*Propriété privée*), comédie psychologique (*The Bigamist*), avec une dominante qui pourrait être le « mélodrame », au sens noble du terme, les points culminants étant peut-être *The Man I Love* et *Lettre d'une inconnue*. Un seul outsider se situe en marge de ce courant : W.C. Fields et son inoubliable *Riche affaire* (1935), choisi car il faut bien aussi rire un peu.